

ATTESTATION DE CANDIDATURES ANTERIEURES EN SANTE
Pour la rentrée 2026-2027

Attestation sur l'honneur

A déposer avant le 01 février 2026

Dans le cadre prévu par le décret du 4 novembre 2019, pour accéder aux formations de médecine, de maïeutique, d'odontologie, de pharmacie (MMOP), vous devez déposer un dossier de candidature via service de coopération et d'action culturelle (SCAC). La présente attestation doit être jointe, correctement remplie et signée.

Je soussigné(e) : M. Mme

Nom : Prénom :

Né(e) le à :

Numéro étudiant :

atteste sur l'honneur :

 nombre de candidatures antérieures déposées dans une université française : ne m'être jamais inscrit(e) en PACES (1), PCEM1(2), PCEP1 (3), ou PASS LAS (4) jusqu'à ce jour dans une université française m'être déjà inscrit(e) en formation de santé comme suit :

	Une première fois		Une deuxième fois		Une troisième fois	
	Année Univ	Ville	Année Univ	Ville	Année Univ	Ville
PACES (1)						
PCEM1 (2)						
PCEP1 (3)						
PASS ou L.AS (4)						

J'ai conscience que cette attestation pourra être produite en justice et que toute fausse déclaration de ma part m'expose une non-recevabilité de ma candidature et à des sanctions prévues par l'article 441-1 du Code pénal.

Fait à

Signature obligatoire

Le

(1) Première année commune aux études de santé / PACES

(2) Première année du premier cycle des études de médecine / PCEM1

(3) Première année du premier cycle des études de pharmacie / PCEP1

(4) PASS : parcours d'accès spécifique santé / L.AS : parcours de Licence « accès santé »